



DE LA ZPPAUP AU PVAP

Sainte-Foy-La-Grande s'inscrit dans le paysage, à la croisée desterroirset desterritoire, forgeantson caractère et son image, entre Périgord et terres girondines.

La bastide, conçue et bâtie sur la rive gauche de la rivière Dordogne, dispose d'une position géographique singulière, comme une articulation urbaine entre le paysage viticole de l'entre deux mers, de Duras et du bergeracois, en lisière de forêt de la Double et du Mussidanais.

Fortede d'un riche patrimoine qu'il convient de protéger, la création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) et son document de gestion le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), donne à Sainte-Foy-La-Grandel'opportunitédeformuleraujourd'huiune nouvelleéquationpoursaréussite, alliantrenouvellement économiqueet urbainà la valorisation de son patrimoine architectural urbain et paysager.

Comme servitude d'utilité publique, le SPR et son PVAP constituent le nouveau dispositif de protection du patrimoine. Dans le prolongement de la ZPPAUP, le PVAP reprend les grands principes fondateurs ayant présidés à la sauvegarde du patrimoine de Sainte-Foy-La-Grande, actualisés au regard de la notion de développement durable et d'amélioration du confort et du cadre de vie.

AvecleSPRetlePVAP, Sainte-Foy-La-Grandebénéficiera d'un cadre adapté à l'émergence d'un projet de ville partagé autour de la protection et de la valorisation de son patrimoine comme de son renouvellement urbain.



LES OBJECTIFS DU PVAP	LE CONTENU DU DOSSIER DE PVAP
LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER	LE RAPPORT DE PRESENTATION Il présente les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine, de qualité de l'architecture et de traitement des espaces publics et paysagers ainsi que les objectifs de développement durable attachés au SPR et son PVAP. Le rapport de présentation s'appuie sur un diagnostic formalisant l'inventaire et les enjeux du concernant le patrimoine rencontrés.
LA PROMOTION DE L'ARCHITECTURE DE CRÉATION	LE REGLEMENT Il est composé de pièces écrites et de documents graphiques, qui définissent les prescriptions permettant la préservation et la mise en valeur du patrimoine, via la définition de règles encadrant l'architecture, le paysage, la composition urbaine, l'environnement...
L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT	LE PLAN REGLEMENTAIRE Il définit les secteurs patrimoniaux de protection, et identifie graphiquement l'ensemble des éléments patrimoniaux repérés sur le territoire. il est assorti d'un plan typologique qui recense la diversité du cadre bâti patrimonial.

ELABORATION D'UN PVAP

